

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 23 janvier 2017 à 17h30 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions
(portant uniquement sur les points à l'ordre du jour)
3. Rachat d'une épargne de 250 000 \$
4. Avis de motion – Règlement 2017-222 abrogeant les règlements 2014-188 et 2016-220 décrétant un règlement d'emprunt de 77 375 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques
5. Mandat à Dunton Rainville – Dossier de Pierre Dion
6. Mandat à Dunton Rainville - Dossier de Damien Sanschagrin
7. Mandat à Consumaj – Services d'ingénierie – Travaux de pavage Petite-Caroline
8. Étude pour l'optimisation des services incendie régionaux
9. Achat de compteurs d'eau
10. Levée de la séance.

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 17h30.

Sont présents : Monsieur Michel Arseneault, conseiller au district # 2
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district #3
 Monsieur Normand Lacroix, conseiller au district #4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district #5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district #1

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice-générale et secrétaire-trésorière.

17-01-3088 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-01-3089 Rachat d'une épargne de 250 000 \$

CONSIDÉRANT QUE que le prochain versement de taxes municipales est le 15 mars prochain;

CONSIDÉRANT QU' afin d'assurer une saine gestion administrative et le paiement des comptes dus (incluant les salaires), il est nécessaire de renflouer les coffres de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un montant de 650 000\$ placé dans un compte épargne et est rachetable en tout temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'effectuer le rachat de 250 000\$ à même le compte épargne et ce, sans pénalité.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-01-3090 Avis de motion : Règlement 2017-222 abrogeant les règlements 2014-188 et 2016-220 décrétant un règlement d'emprunt de 77 375 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Bruno Despots que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2017-222 abrogeant les règlements 2014-188 et 2016-220 décrétant un règlement d'emprunt de 77 375 \$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques et ce, sans dispense de lecture.

17-01-3091 Mandat à Dunton Rainville – Dossier de Pierre Dion

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Dion a reçu le 22 décembre 2016, une mise en demeure fondée sur des allégations de faits survenues dans le cadre de l'exercice de ses fonctions comme conseiller au sein de la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend assurer la défense des intérêts de Monsieur Pierre Dion relativement aux allégations contenues dans cette mise en demeure ou toute autre suite en découlant directement ou indirectement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu unanimement par les membres présents, à l'exception de Monsieur Pierre Dion, qui en raison de son intérêt, s'est abstenu de participer et de voter sur la présente question;

QUE Dunton Rainville soit mandaté afin d'assurer la défense des intérêts de Monsieur Pierre Dion à l'égard des récriminations alléguées dans la mise en demeure du 22 décembre 2016 ou toute autre suite en découlant directement ou indirectement.

Vote pour : 4

Vote contre :

17-01-3092 Mandat à Dunton Rainville - Dossier de Damien Sanschagrin

CONSIDÉRANT QUE les plaintes déposées les 3 et 9 janvier 2017, à l'encontre de Monsieur Damien Sanschagrin, fondées sur les allégations de faits survenus dans le cadre de l'exercice de ses fonctions comme Directeur des Services Techniques et plus précisément sur sa fonction d'inspecteur au sein de la municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend assurer la défense des intérêts de Monsieur Damien Sanschagrin relativement aux allégations contenues dans ces plaintes ou toute autre suite en découlant directement ou indirectement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Dunton Rainville afin d'assurer la défense des intérêts de Monsieur Damien Sanschagrin à l'égard des récriminations alléguées dans les plaintes des 3 et 9 janvier

2017 ou toute autre suite en découlant directement ou indirectement.
Vote pour : 5 Vote contre :

17-01-3093 Mandat à Consumaj – Services d'ingénierie – Travaux de pavage Petite-Caroline

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont désire procéder à des travaux de pavage sur une section de la Petite-Caroline (tronçon de 2 km);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs paramètres sont à prendre en considération et nécessitent des services d'ingénierie non disponible au sein du personnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' à la demande de la Municipalité, la firme d'ingénierie Consumaj a soumis une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE la valeur du contrat n'excède pas 25 000\$, la municipalité peut donner ce dernier de gré à gré sans passer par un processus de soumissions et ce, conformément à l'article 936 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite démarrer le processus le plus rapidement possible afin de réaliser les travaux de pavage avant l'automne 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Arseneault et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Consumaj pour les services professionnels relativement au pavage de la Petite-Caroline au montant de 7 700\$ représentant l'étape 1 – Plans et devis – Infrastructures. La municipalité se réserve le droit d'accepter l'étape 2 – Surveillance des travaux, au montant de 9 300\$ si elle juge cela nécessaire, cela sera déterminé suite aux résultats de l'étude de sol et les tests relativement au drainage.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-01-3094 Étude pour l'optimisation des services incendie régionaux

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) annonçait en septembre dernier la mise en place d'un fonds destiné à financer les études sur les regroupements des services incendie et que cette subvention peut atteindre 50% des coûts;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rouville a entrepris des démarches afin d'obtenir du financement pour cette étude et que pour ce faire, elle doit être mandatée par les municipalités intéressées à y participer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont juge opportun de faire réaliser une telle étude, d'autant plus qu'elle sera financée à 100% par la MRC de Rouville, soit via le Fonds de développement des territoires et le fonds destiné annoncé par le MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de :

- mandater la MRC de Rouville afin de faire réaliser une étude sur les regroupements des services incendie;
- confirmer la participation de la municipalité de Rougemont dans la réalisation de l'étude;
- fournir les documents et informations nécessaires à la bonne réalisation de l'étude;

le tout, sans frais et sans obligation pour la municipalité lorsque les résultats de l'étude seront déposés.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-01-3095 Achat de compteurs d'eau

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter la soumission de Les Compteurs Lecompte et d'acheter 30 compteurs d'eau avec les lecteurs extérieurs et la quincaillerie nécessaire pour un montant total de 4522\$ plus taxes.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-01-3096 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu unanimement de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 24^{eme} jour de janvier 2017

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire